



PRÉFET du PUY-DE-DÔME

Direction Régionale de l'Environnement  
de l'Aménagement et du Logement  
Auvergne

Aubière, le 17 septembre 2010

---

Département du Puy-de-Dôme  
Installations Classées pour la Protection de l'Environnement  
**Société CENTRE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES**  
**Commune de Cournon-d'Auvergne**  
**Modifications de l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2010**  
Rapport de l'inspecteur des installations classées

---

PJ: Projet de prescriptions

L'arrêté préfectoral du 19 janvier 2010 autorise la Société CENTRE SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES (CSP) à étendre l'entrepôt de stockage de produits pharmaceutiques qu'elle exploite sur le territoire de la commune de Cournon-d'Auvergne.

La version écrite de cet arrêté comporte un certain nombre d'erreurs matérielles provenant d'une retranscription informatique défectueuse :

- les renvois automatiques à des articles du texte ne sont plus explicites et remplacés par la mention : "Erreur! Source du renvoi introuvable."
- les notes introduites dans le fichier informatique sont partiellement apparentes.

Ces erreurs sont susceptibles d'empêcher la bonne compréhension du texte. Afin de les corriger, nous vous proposons de les rectifier par la voie d'un arrêté préfectoral modificatif, sans frais pour l'exploitant, dont le projet de prescriptions est joint au présent rapport.

A signaler que depuis le 19 janvier 2010, cette installation classée a fait l'objet d'un arrêté préfectoral complémentaire du 29 juillet 2010 mais les modifications qu'il introduit ne portent pas sur les paragraphes comportant les erreurs ci-dessus.

Le Responsable de Subdivision,  
Inspecteur des Installations  
Classées

*signé*

